

Objectif C2

Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral

Indicateur - Nombre de « Comité de suivi 21 » constitués et fréquence de chacun



Mettre en place des « Comités de suivi 21 » Commune/citoyens

Contexte

La conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions comme l'Agenda 21 ne représente que les premières étapes d'un processus d'amélioration continue visant le développement durable du territoire uclois. Il est important de régulièrement remettre en question les actions identifiées afin de les améliorer, juger de leur pertinence ou encore en proposer de nouvelles dans un contexte en perpétuel évolution.

Le travail fourni par les Comités 21 lors de l'élaboration du Plan d'actions de l'Agenda 21 uclois doit pouvoir se prolonger afin d'assurer ce rôle de suivi et d'évaluation sur la suite du programme.

Développement de l'action

Mettre en place, dans les mois suivant l'approbation de l'Agenda 21 et du Bilan Carbone, des Comités de suivi 21 en charge d'accompagner les groupes d'actions se rapportant à une même thématique. Ces Comités incluront des habitants ainsi que des membres de l'administration et éventuellement des acteurs/experts extérieur.

- Mettre en évidence les Comités de suivi 21 qui seront constitués et identifier pour chacun d'eux un responsable au sein de l'administration (rôle du Service Environnement).
- Lancer un appel à participation auprès de la population ucloise en veillant à diversifier le profil des participants.
- Définir, lors de la première séance, une fréquence de rencontre ainsi qu'un mode de fonctionnement.

Les Comités auront pour rôle de suivre la mise en œuvre du plan d'actions. Il s'agit de constituer des groupes de personnes capables de faire vivre cet Agenda et donc disposant d'un maximum d'informations concernant l'évolution des actions et indicateurs.

Enjeux en matière de développement durable

La constitution de ces Comités de suivi 21 à pour objectif d'estimer la pertinence des actions entreprises et donc la prise en compte des enjeux du développement durable dans chaque cas.

Indications de calendrier

A initier premier trimestre 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement (initiateur) + autres
Service(s)	Tous ceux concernés par l'Agenda 21
Autre(s)	Ensemble des usagers uclois (habitants, commerçants, associations...)

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

Toutes